

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF9

présenté par
M. Lauzzana, rapporteur

ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« du délai »

les mots :

« de la durée ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 46, 75, 104, 133 et 162.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.